

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 11 mai 2021 à 18h30

Salle communale

Sont présents : Mme C.-F. MATTHEY, Présidente

Mmes M. BARRAS CAVE, A. BATARDON, M. BESSAT,
M. CHERBULIEZ, M.-L. DESARDOUIN, M. GAUTROT et F. MAYE,
Conseillères municipales

MM. J.-M. BALDIN, F. BARRO, L. BERNHEIM, J. CHARLES, O. DUC,
J.-L. GÄMPERLE, C. HUTZLI, J. JOUSSON, S. KAPANCI, S. LUISIER,
Y. MONNAT, M. MÜLLER A. PAUTEX, B. PINGET, X TREYVAUD,
S. ZANICOLI et C. ZUFFEREY, Conseillers municipaux

Y assistent : Mme A. TAGLIABUE, Maire
M. J.-M. MARTIN, Conseiller administratif
M. C. ROBERT, Conseiller administratif
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme A. GALIOTTO, Secrétaire générale adjointe
M. M. MOREL, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021.
2. Désignation dans les commissions.
3. Communications du bureau du Conseil municipal.
4. Communications du Conseil administratif.
5. Propositions de classement.
 - a) Pétition "Gardons un accès direct à l'école de Pinchat".
 - b) Projet de postulat "Veyrier devra loger 500 migrants".
 - c) Projet de résolution "Non à l'installation de containers aux Grands Esserts".
 - d) Projet de postulat "Etude d'une halte CEVA à Carouge-Fontenette".
 - e) Projet de motion "Pour un accueil des migrants organisé, responsable et solidaire".
 - f) Projet de motion "Anticiper les besoins en classes supplémentaires pour le primaire".
 - g) Projet de motion "De meilleures conditions pour la FIV".
6. Comptes 2020 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier – Délibération.
7. Comptes 2020 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées "Les Rasses" – Délibération.

8. Comptes communaux 2020 – Rapport de la commission des finances, sécurité et administration du 4 mai 2021 – Délibération.
9. Propositions du Conseil administratif.
 - a) Réfection des collecteurs collectifs privés du chemin des Bois 34a à 38c (prop. n°21.10)
 - b) Grands Esserts – Crédit d'études concernant l'avant-projet et le projet de réhabilitation des collecteurs du réseau secondaire des routes de Veyrier et Vessy (prop. n°21.11)
10. Propositions des Conseillers municipaux.
11. Questions et divers.
12. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022.

La présidente ouvre la séance. Elle invite les personnes présentes à observer une minute de silence en hommage à Mme Arlette BARRO, épouse de M. René BARRO, ancien Maire de Veyrier, et mère de M. Florian BARRO, auxquels elle présente ses plus sincères condoléances.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021

M. ZANICOLI tient à rectifier la retranscription erronée de ses propos s'agissant de son intervention en page 14. Il n'a jamais reproché à M. MÜLLER de rapporter des discussions confidentielles qui ont eu lieu en commission. Il a seulement indiqué que la formulation « secret oblige » employée par M. MÜLLER le gênait.

M. BERNHEIM, en lien avec son intervention qui figure en page 7, aimerait que la locution « Il a d'ailleurs été rappelé à réitérées reprises le caractère strictement confidentiel des documents reçus » soit remplacée par la suivante : « Il a d'ailleurs été rappelé aux élus présents le caractère strictement confidentiel des documents reçus ».

M. CHARLES, relativement à son intervention retranscrite à la page 21, demande à ce que le terme « et » à la troisième ligne soit supprimé afin de refléter fidèlement ses propos. La formulation adéquate est donc la suivante : « alors que le budget prévoyait un excédent de charges, une perte de CHF 458'650 », l'excédent de charges étant bien une perte.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité – 24 oui.

2. Désignation dans les commissions

Mme BESSAT annonce, conformément à ce qu'elle a indiqué lors de la séance précédente, les modalités de remplacement de Mme DESARDOUIN au sein des commissions municipales. M. BALDIN la remplacera désormais à la commission des

affaires sociales, sociétés et promotion environnementale. Elle ne sera pas remplacée à la commission d'aménagement du territoire et environnement, au sein de laquelle seul M. PINGET représentera le groupe Socialistes-Vert.e.s.

M. DUC signale que c'est dorénavant Mme BARRAS CAVE qui siègera au sein de la commission d'aménagement du territoire et environnement tandis que M. MONNAT représentera le groupe PLR à la commission des finances, sécurité et administration.

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité – 24 oui.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La présidente indique qu'il n'y en a pas.

4. Communications du Conseil administratif

a) **Mme TAGLIABUE** annonce la nouvelle composition du bureau du Conseil administratif, pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022. M. MARTIN sera Maire, M. ROBERT sera vice-président et elle-même sera membre du bureau.

b) **Mme TAGLIABUE** informe que la réponse du Conseil administratif à la question écrite des Vert'libéraux déposée lors de la dernière séance du Conseil municipal intitulée « sollicitation pour connaître les avancées en termes de réduction de CO2 et de labellisation » leur est distribuée ce soir.

Mme GAUTROT remercie le Conseil administratif de cette réponse.

c) **Mme TAGLIABUE** indique que Veyrier participera à nouveau à l'édition 2021 de l'événement « La nuit est belle », qui consiste à éteindre des lumières sur une grande partie de la commune pour apprécier la beauté de la nuit sans pollution lumineuse. Cet événement aura lieu le vendredi 21 mai 2021.

d) **Mme TAGLIABUE** partage la teneur d'un courrier qu'elle a reçu en sa qualité de Maire, signé par Mme ALTHAUS et M. GAUTROT, informant du dépôt auprès du service des votations et élections d'une demande de référendum communal contre la délibération du Conseil municipal du 13 avril 2021 concernant le préavis favorable au projet du plan localisé de quartier n°30082-542 - secteur Cirses aux Grands Esserts, sous conditions.

M. MARTIN indique que le Conseil administratif a pris connaissance du texte du référendum validé par le service des votations et élections. Le Conseil administratif ne le commentera pas. En revanche, il convient de s'interroger quant à la poursuite du processus concernant le concours de l'école sous la forme présentée, et acceptée à l'unanimité, lors de la dernière séance du Conseil municipal. En effet, en considérant les demandes formulées, il y a lieu de déterminer si l'école doit être pensée et structurée,

notamment en termes de nombre de classes et d'étages, en tenant compte de 800 ou de 1'200 logements. Le plan financier prend en compte des rentrées fiscales provenant des habitants des 1'200 logements prévus, dont les PPE et les loyers libres, c'est-à-dire les revenus les plus élevés composant le PLQ des Cirses. Une rencontre avec la CPEG a été sollicitée à ce sujet, laquelle aura lieu après le week-end de Pentecôte.

e) **M. MARTIN**, en réponse à la question posée par Mme CHERBULIEZ concernant le mauvais état des miroirs situés à la sortie du chemin Henri-Baumgartner, sur la route de Troinex, à la limite du chemin Vert, signale que ceux-ci ont été changés.

Mme CHERBULIEZ remercie le Conseil administratif d'avoir fait le nécessaire auprès de son homologue de Carouge.

f) **M. MARTIN** annonce les nouveaux engagements au sein de l'administration municipale. M. Frédéric GAY a été engagé en qualité de contrôleur de gestion au service de l'administration générale depuis le 12 avril 2021, à 60%. Mme Ana SIMENTA GRACIANO a rejoint l'administration en tant que secrétaire auprès du pôle technique depuis le 1^{er} mai 2021, à 60%. Enfin, un nouvel urbaniste environnemental à 70% au service Constructions et urbanisme est entré en fonctions le 10 mai 2021. Il s'agit de M. Jérôme URFER.

g) **M. ROBERT** dresse un point de situation relatif aux actions en matière d'économie d'énergie initiées par la commune. Une convention a été signée avec les SIG concernant la mise en place de leur programme intitulé « éco21 », dont le but est de stimuler et accompagner les communes pour accélérer l'efficacité énergétique. Cela se fait via la réalisation d'un plan d'action pour réduire les consommations électriques et thermiques, comprenant notamment le soutien à la mise en conformité vis-à-vis des exigences légales, le soutien à l'obtention de subventions et l'incitation financière avec le rachat éventuel des énergies produites. Les prestations de base de cette convention sont prises en charge intégralement par les SIG. En parallèle, la commune mène deux études. La première concerne l'extinction des candélabres dans certaines zones entre 1h et 5h du matin. La seconde porte sur le remplacement des éclairages des parkings souterrains (LED, détecteurs de mouvement, variation d'intensité).

h) **M. ROBERT** rappelle qu'en décembre dernier, il informait les Conseillers municipaux qu'un nouveau projet était envisagé pour l'aménagement du quartier de Tricouni. La commune, sollicitée par l'Etat au travers de l'Office de l'urbanisme, avait décidé d'être associée aux discussions et analyses préalables afin, d'une part, d'être informée au mieux de l'avancement du projet et, d'autre part, de mieux communiquer ses attentes. Le projet avance. Différents entretiens, pilotés par un mandataire de l'Université de Lausanne, ont déjà eu lieu en vue de définir les orientations possibles du développement de ce quartier. Il était prévu que soit notamment mise en place une démarche participative avec les habitants et les riverains. Un premier atelier va ainsi avoir lieu le samedi 5 juin 2021. Les Conseillers municipaux sont invités à y participer. Il convient de s'inscrire en amont et, vu la crise sanitaire, l'atelier se déroulera à l'extérieur, dans le quartier de Tricouni. Les Conseillers municipaux recevront un courrier à ce sujet prochainement.

- i) **M. ROBERT**, en réponse à une question de M. DUC en lien avec la sécurité du giratoire situé au carrefour entre la route de l'Uche et le chemin des Rasses, à l'angle du terrain de football, indique que les haies qui obstruaient la visibilité ont été rasées. Elles seront prochainement remplacées par une plantation de graminées basses.
- j) **M. ROBERT**, en réponse à la question posée par Mme MATTHEY lors de la dernière séance du Conseil municipal concernant la présence d'une planche de chantier rouge et blanche jugée disgracieuse à la hauteur du 99 chemin des Marais, rappelle que celle-ci devait rester en place car elle signalait des travaux. En revanche, le panneau mettant en garde pour cause de travaux avait disparu. Ce panneau a donc été réinstallé.

5. Propositions de classement

a) Pétition « Gardons un accès direct à l'école de Pinchat »

Le classement de cet objet est accepté à l'unanimité – 24 oui.

b) Projet de postulat « Veyrier devra loger 500 migrants »

Le classement de cet objet est accepté à l'unanimité – 24 oui.

c) Projet de résolution « Non à l'installation de containers aux Grands Esserts »

Le classement de cet objet est accepté à l'unanimité – 24 oui.

d) Projet de postulat « Etude d'une halte CEVA à Carouge-Fontenette »

Le classement de cet objet est accepté à l'unanimité – 24 oui.

e) Projet de motion « Pour un accueil des migrants organisé, responsable et solidaire »

Le classement de cet objet est accepté à l'unanimité – 24 oui.

f) Projet de motion « Anticiper les besoins en classes supplémentaires pour le primaire »

M. DUC rappelle que ce projet de motion date de la législature précédente. Le Conseil administratif de l'époque avait fortement incité les Conseillers municipaux à le renvoyer en commission afin que soient expliqués les besoins de la commune en termes de classes. Malheureusement, la commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale ne s'est réunie qu'une fois depuis le renvoi de cet objet à cause de la crise sanitaire. De nombreux changements sont intervenus dans l'intervalle. La Conseillère administrative en charge avait expliqué en commission que tout serait réglé avec l'école des Grands Esserts. Or, un référendum a été lancé, lequel devrait probablement aboutir. Il y aura donc *a priori* une votation. Recevoir tous les enfants de la commune dans les classes actuelles va donc s'avérer compliqué. On s'était déjà étonné à l'époque des projections du service de la recherche en éducation (SRED), qui paraissaient fantaisistes s'agissant de la commune au

vu de la densification de la zone villas. Or, dans la majorité des cas, ce sont des familles avec de jeunes enfants qui habitent ces villas. En tant que cosignataire de ce projet de motion, il semble judicieux du point de vue du groupe PLR de le renvoyer en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale, notamment au regard des nouvelles données que l'on a, afin qu'il soit procédé à différentes auditions, dont celle de représentants du SRED. Cet objet pourra ensuite être renvoyé au Conseil administratif. Ils sont convaincus de l'importance capitale que revêt le sujet abordé dans ce texte, étant rappelé au surplus que construire une école prend du temps, qu'il faut trouver des terrains et que le PLQ est bloqué pour l'instant. Il importe de trouver des solutions. Il est en effet absolument exclu que les enfants doivent suivre les cours dans des containers, sans salle de gymnastique ni réfectoire. Un renvoi de ce projet de motion en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale est par conséquent essentiel afin d'appréhender les enjeux en présence et, le cas échéant, le renvoyer au Conseil administratif.

Mme BATARDON déclare que le groupe Veyrier-Ensemble rejoint la position exprimée par le groupe PLR. En effet, la situation actuelle oblige à anticiper le maintien de ce projet de motion. Si le maintien est voté favorablement par le Conseil municipal ce soir, ils demanderont également le renvoi de cet objet en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

M. HUTZLI se rallie au point de vue formulé par ses préopinants. Le groupe PDC est aussi favorable à garder ce projet de motion en vigueur et à procéder au renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

M. PINGET relève la pertinence des propos tenus par ses préopinants étant donné les nouvelles conditions entourant la construction de l'école des Grands Esserts. Il paraît important pour le groupe Socialistes-Vert.e.s d'examiner ce projet de motion en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

M. ZUFFEREY indique que les Vert'libéraux demandent également le maintien de ce projet de motion et son renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

Mme DESARDOUIN se prononce aussi en faveur du maintien de ce projet de motion et de son renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

Le renvoi en commission des affaires sociales, sociétés et promotion environnementale est accepté à l'unanimité – 24 oui.

g) Projet de motion « De meilleures conditions pour la FIV »

M. PINGET souligne que les membres du groupe Socialistes-Vert.e.s sont évidemment très sensibles à cette question puisqu'ils sont à l'origine de ce projet de motion. Ils ont étudié attentivement tous les documents y relatifs datant de 2017. Deux éléments méritent d'être relevés. Premièrement, à l'époque, le traitement de ce projet de motion a été désinvolte,

comme en témoigne la teneur du rapport de la commission des finances et sécurité y afférent, lequel ne se penche que sur un seul des motifs figurant dans l'exposé des motifs, pourtant parfaitement détaillé. Les votes, tant dans cette commission qu'en séance plénière, ont eu lieu à l'unanimité moins les motionnaires, sans qu'aucune des questions fondamentales qui étaient soulevées n'ait été véritablement abordée. Ils regrettent rétrospectivement que le débat ait été tronqué de la sorte à l'époque. Secondement, ils s'interrogent sur la nécessité de classer cet objet aujourd'hui, alors que celui-ci a été entièrement traité et refusé par le Conseil municipal lors de sa séance du 25 avril 2017.

Mme CHERBULIEZ relève l'intérêt que revêt l'interrogation de son préopinant s'agissant de la nécessité de procéder au classement de ce projet de motion aujourd'hui.

M. ROBERT admet qu'il s'agit d'une erreur du Conseil administratif. Il n'y a effectivement pas lieu de procéder au classement de ce projet de motion dans la mesure où il a été traité et refusé par le Conseil municipal.

6. Comptes 2020 de la Fondation immobilière de la ville de Veyrier (FIVV) – Délibération

M. KAPANCI précise à titre liminaire que le groupe Veyrier-Ensemble ne fera qu'une seule intervention pour les points 6 et 7. Les membres de son groupe remercient le président ainsi que l'ensemble du comité de la FIVV pour leur travail. Ils ont bien reçu les rapports détaillés du Conseil de fondation, respectivement de l'organe de révision. Ils remercient également la présidente et tout le comité de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées « Les Rasses ». Ils entreront en matière et proposeront le renvoi en commission des finances, sécurité et administration des comptes des deux fondations susmentionnées aux fins d'étude.

Mme CHERBULIEZ indique que le groupe PLR s'associe aux remerciements formulés par M. KAPANCI à l'endroit des comités de ces deux fondations. Il est aussi favorable à l'entrée en matière et au renvoi des comptes de ces deux fondations en commission des finances, sécurité et administration.

M. ZUFFEREY signale que les Vert'libéraux entreront également en matière concernant les comptes de la FIVV et demanderont leur renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

M. MÜLLER annonce prendre la parole pour les points 6 et 7, à savoir les comptes 2020 de la FIVV et ceux de la Fondation des Rasses. Le groupe PDC entre en matière et, comme chaque année, renvoie les comptes de ces deux fondations en commission des finances, sécurité et administration pour étude et validation.

Mme DESARDOUIN est également favorable à l'entrée en matière et demande le renvoi en commission des finances, sécurité et administration.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité – 24 oui.

7. Comptes 2020 de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées « Les Rasses » – Délibération

Mme GAUTROT déclare que les Vert'libéraux constatent que les comptes de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées « les Rasses » sont sains. Ils remercient les membres du Conseil de la fondation pour leur travail. Ils entrent en matière et demandent le renvoi des comptes à la commission des finances, sécurité et administration.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

Le renvoi en commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité – 24 oui.

8. Présentation des comptes communaux 2020 – Délibération

M. CHARLES, en sa qualité de rapporteur, met en exergue que le niveau des explications des écarts comptables est très complet et détaillé. Il pense que c'est la première fois que l'on atteint un tel degré de précision dans les explications, ce qui démontre une réelle volonté de transparence de la part de l'administration et de l'exécutif communal. Il rappelle aussi que la profusion d'annexes provient des nouvelles normes MCH2. Il partage ensuite quelques faits et commentaires. D'un côté, l'AFC transmet les estimations des revenus fiscaux, sur lesquelles on a peu d'influence. De l'autre côté, le Conseil municipal cherche à maintenir ou augmenter les prestations communales. Ces dernières années, on a souvent manqué de revenus pour finaliser le budget et on a plusieurs fois discuté d'augmenter le centime additionnel. Il convient d'imaginer ce qu'il en serait si l'on avait augmenté le centime additionnel au budget et que, au final, les comptes se révélaient excédentaires de plusieurs millions. Les deux améliorations élaborées dans le rapport de la commission vont certes dans le bon sens, mais il sied de rappeler encore une fois que l'élément déterminant dans l'écart positif des revenus provient des corrections sur les années antérieures de l'impôt. Par exemple, les taxations sur les cinq dernières années ne sont pas encore finalisées. Le montant cumulé des corrections reçues de 2015 à 2020 se monte à plus de CHF 10'000'000. L'impact de la crise sanitaire liée au coronavirus sur les comptes communaux 2020 a été identifié et est estimé à une perte de CHF 107'300 sur les comptes de fonctionnement et à une hausse de CHF 78'000 sur les dépenses d'investissement. La crise a limité les investissements de la commune à CHF 4'400'000, sur un budget de CHF 22'700'000, soit 20%. Tous les commissaires se sont réjouis d'un léger retour à la normalité avec la reprise du traditionnel souper après la séance de la commission des finances, sécurité et administration consacrée à l'analyse des comptes communaux. Enfin, en tant que représentant du groupe Veyrier-Ensemble, il informe que celui-ci approuve les comptes 2020.

M. ZUFFEREY indique que les Vert'libéraux tiennent à remercier le service des finances pour la qualité des explications fournies s'agissant des différents écarts ainsi que pour l'ensemble des documents et informations transmis. Ils acceptent les comptes communaux 2020.

M. MONNAT signale que le groupe PLR remercie l'administration communale pour l'excellent travail effectué s'agissant de la présentation des comptes, lesquels présentent un excédent de recettes de presque CHF 1'400'000. Ils ne vont pas répéter le point souligné lors de la précédente séance du Conseil municipal concernant l'approximation des chiffres fournis par l'AFC et l'espoir d'avoir, pour l'établissement des prochains budgets, des chiffres plus précis à disposition. Grâce aux amortissements extraordinaires votés par le Conseil municipal à la fin 2020, la fortune de la commune augmente, ce qui n'est pas forcément négatif au vu des importants investissements à venir. Ces amortissements permettent également de diminuer les charges à comptabiliser sur les années futures et devraient permettre une plus grande marge de manœuvre pour l'établissement des prochains budgets. Ils s'étaient opposés, à raison, à l'augmentation du centime additionnel, trouvant irresponsable d'augmenter la charge fiscale en période d'incertitude. Suivant ce même raisonnement de responsabilité politique, ils s'abstiennent cette année de demander une baisse de l'imposition, malgré des comptes bénéficiaires cette année, et pour la cinquième fois sur les six derniers exercices, ceci en prévision des projets importants de ces prochaines années. Ils acceptent les comptes communaux 2020.

M. TREYVAUD indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s voit avec plaisir que les comptes pour l'année 2020 se retrouvent positifs. Ils en profitent pour remercier l'administration communale, plus particulièrement Mme GALIOTTO pour le travail effectué. Ils tiennent à renforcer l'étude ou le développement d'un nouveau système de simulation afin de pouvoir éviter de se retrouver dans des situations similaires, qui semblent se répéter années après années, et qui empêchent certainement une meilleure allocation des actifs sur certains projets ou services communaux. En effet, il est certes appréciable de retrouver la commune dans des chiffres positifs, mais il serait encore plus appréciable de pouvoir affiner les prévisions pour, le cas échéant, utiliser ces fonds dans des projets sociaux, d'éducation ou de protection de l'environnement, utiles à tous les Veyrites. Ils acceptent les comptes communaux 2020.

M. BALDIN ajoute que la correction concernant le centime additionnel pour les personnes physiques s'agissant des années antérieures est particulièrement importante en 2020. En effet, en comparaison avec les corrections intervenues depuis 2015, cette correction leur est supérieure de deux à cinq fois en 2020, ce qui est considérable. Le caractère exceptionnel de cette correction par rapport aux années précédentes ramène les élus à l'incontournable nécessité de présenter un budget équilibré. A ce titre, les membres de son groupe saluent l'engagement du Conseil administratif pour le prochain exercice de retrouver un équilibre financier après trois années où le Conseil municipal a voté un budget déficitaire. Il espère que la priorisation des projets, associée à la recherche d'une plus grande efficacité des processus, permettra d'assurer de saines et adéquates prestations à la population. La tâche s'annonce ardue en raison des conséquences économiques à venir de la pandémie, d'une part, et des futures importantes dépenses

d'investissement liées au projet des Grands Esserts ainsi qu'aux nouvelles charges de fonctionnement qu'elles induiront, d'autre part.

M. MÜLLER relève que beaucoup a déjà été dit sur la fiabilité des prévisions de l'AFC. Inutile d'y revenir encore une fois. Quant aux comptes eux-mêmes, le groupe PDC est bien évidemment satisfait que le déficit de CHF 600'000 se soit transformé en boni de près de CHF 1'400'000. Ils tiennent également à remercier chaleureusement le Conseil administratif et le secrétariat général pour la qualité des présentations et des explications fournies. Ils proposent sans aucune surprise l'approbation de ces comptes 2020.

M. PINGET souhaite revenir sur les remarques formulées par les représentants des groupes Veyrier-Ensemble et PLR concernant l'idée qui avait été évoquée d'augmenter le centime additionnel lors de l'établissement des budgets déficitaires au cours des trois dernières années. Il est parfaitement logique qu'au moment de l'élaboration d'un budget déficitaire, on envisage deux pistes de réflexion, à savoir, d'une part, la diminution des dépenses et, d'autre part, l'augmentation des rentrées fiscales. L'option consistant à diminuer les dépenses a été retenue. Finalement, il s'est avéré que ce choix était inutile puisque les comptes se sont révélés positifs. Se féliciter a posteriori de ne pas avoir augmenté les rentrées fiscales au motif que cela serait finalement apparu ridicule, voire irresponsable, est quelque peu inadéquat. Les coupes ont en effet bel et bien eu lieu, alors qu'elles étaient finalement inutiles. Évidemment, cela ne pouvait pas être prévu, mais il n'y a pas lieu de se gargariser des choix qui ont été opérés alors que qu'ils se sont finalement révélés inutiles. On doit le respect aux personnes qui ont pâti des coupes effectuées, au moins autant qu'à celles qui auraient éventuellement été amenées à payer CHF 35 d'impôts supplémentaires si l'on avait voté une augmentation du centime additionnel. Avoir des bonnes surprises à la fin de l'année fiscale ne signifie en aucun cas que les choix qui ont été faits étaient les plus opportuns.

Mme DESARDOUIN remercie l'administration communale pour le travail effectué. Elle accepte les comptes communaux 2020.

Le rapport de la commission des finances, sécurité et administration est accepté à l'unanimité – 24 oui.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

M. MARTIN, au nom du Conseil administratif et de l'administration municipale, tient à remercier le Conseil municipal pour cette approbation des comptes communaux 2020.

9. Propositions du Conseil administratif

a) Réfection des collecteurs collectifs privés du chemin des Bois 34a à 38c (prop. n° 21.10)

M. ROBERT explique qu'il y a eu plusieurs épisodes d'inondations au chemin des Bois, à la hauteur des numéros 34a à 38c. Des investigations ont démontré que les collecteurs étaient en très mauvais état. Compte tenu de l'ampleur des travaux à effectuer, l'Office cantonal de l'eau et la commune vont accompagner et conseiller les propriétaires pour cette remise en état. Il rappelle que, selon la loi sur les eaux, les propriétaires qui sont en zone 5 doivent prendre en charge de tels travaux à concurrence de CHF 25'000 chacun, le reste étant à la charge de la commune. En l'occurrence, le montant des travaux est estimé à CHF 690'000, dont CHF 275'000 payés par les propriétaires, qui seront comptabilisés dans les recettes d'investissement. Le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) prend quant à lui en charge CHF 400'000. Il restera CHF 15'000 à la charge de la commune pour les travaux de resurfaçage.

Mme CHERBULIEZ indique qu'au vu des explications données par M. ROBERT, de l'exposé des motifs, du plan financier et de tous les documents reçus ainsi que du faible coût de ce projet pour la commune, à savoir CHF 15'000, le groupe PLR préconise d'entrer en matière et propose le vote immédiat.

M. GÄMPERLE indique que le groupe Veyrier entre en matière et demande le vote immédiat.

Mme GAUTROT observe que, selon le descriptif concernant les collecteurs collectifs, il apparaît que ces travaux doivent se faire. Les Vert'libéraux entrent en matière sur cette proposition et soutiennent le vote immédiat.

Mme MAYE déclare que le groupe PDC entre en matière et demande le vote immédiat.

M. BALDIN informe que le groupe Socialistes-Vert.e.s est aussi favorable à l'entrée en matière et au vote immédiat.

Mme DESARDOUIN se prononce également en faveur de l'entrée en matière et demande le vote immédiat.

M. HUTZLI remarque que le projet mentionne « un tronçon d'une longueur de 225 ml », ce qui est manifestement une erreur de plume puisqu'il ne saurait s'agir de millilitres. Il aimerait donc connaître la véritable unité de mesure dont il est question.

M. ROBERT répond que le symbole « ml » correspond à l'abréviation de mètres linéaires.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 24 oui.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

b) Grands Esserts – Crédit d'études concernant l'avant-projet et le projet de réhabilitation des collecteurs du réseau secondaire des routes de Veyrier et Vessy (prop. n° 21.11)

M. ROBERT rappelle que, dans le cadre du projet des Grands Esserts, il convient de réaménager les routes de Veyrier et de Vessy. Pour ce faire, l'Office cantonal du génie civil (OCGC) a mandaté le bureau Perreten & Milleret SA. Dans ce réaménagement entre également en ligne de compte la problématique de l'évaluation de l'état des collecteurs. Leur entretien étant à la charge de la commune, cette dernière doit donc prendre en charge les frais liés à cette étude. Le Conseil administratif demande donc au Conseil municipal d'ouvrir un crédit de CHF 83'000 pour mener à bien cette étude.

M. PAUTEX signale que, dans le cadre du projet des Grands Esserts, il est nécessaire d'anticiper certains travaux potentiels. Le groupe PLR est favorable à cette proposition d'ouvrir un crédit d'étude pour la planification de la réhabilitation des collecteurs de réseau secondaire. La proposition du Conseil administratif est claire et bien documentée. Ils entrent en matière et proposent un vote immédiat.

M. HUTZLI indique que le groupe PDC se prononce également pour l'entrée en matière et demande le vote immédiat.

Mme GAUTROT souligne que ce contrôle technique et la réhabilitation des collecteurs du réseau secondaire des routes de Veyrier et de Vessy sont nécessaires. Le financement de cette étude sera couvert par la FIA. Les Vert'libéraux entrent en matière et soutiennent la proposition de vote immédiat.

Mme DESARDOUIN se déclare favorable à un vote immédiat.

M. JOUSSON met en exergue qu'avec cette demande de crédit d'étude pour la réhabilitation des collecteurs des routes de Veyrier et de Vessy, le Conseil administratif continue les études nécessaires pour ce nouveau quartier. Le groupe Veyrier-Ensemble tient à le remercier d'aller de l'avant dans le contexte actuel, sous la menace d'un référendum. Par conséquent, ils voteront favorablement ce crédit d'étude. A la lecture du texte du référendum, il y aurait toutefois des raisons d'être découragés. Ce référendum exprime que les deux phases de construction ont été définies pour « prendre le temps de vérifier les mesures de mobilité, assurer l'intégration des nouveaux habitants, assurer que les mesures environnementales soient efficaces et assurer l'impact financier à charge de la commune ». On peut se demander si les initiants comprennent l'accord de 2012. En tout cas, ils savent le réinventer car rien n'est écrit dans l'accord sur ces revendications pour justifier les deux phases. En revanche, ce qui est certain, c'est qu'en cas d'acceptation de ce référendum, tout ce qui a été mis en place et négocié avec l'Etat dans le cadre de la délibération du Conseil municipal relative au PLQ des Cirses passera à la trappe. Samedi 8 mai 2021, au courrier des lecteurs de la Tribune de Genève figurait un

article signé du président des Vert'libéraux à ce sujet. En sus de reprendre les propos mensongers du référendum, celui-ci accuse la commune de la prétendue absence de résolution de diverses problématiques. Il est fait mention de bâtiments hideux en béton armé brut alors qu'aucune autorisation de construire n'a été délivrée à ce jour. Il est aussi fait mention de bâtiments sous-utilisant les énergies renouvelables alors qu'une centrale au bois sera construire et que la demande a été inscrite concernant le respect du label THPE, soit le plus exigeant qui existe actuellement. Le manque de lieux de convivialité est en outre dénoncé, alors que l'esplanade Jean-Piaget mesure 25m de large par 240m de long, soit plus de 6'000 m² et que la promenade des Cirses a une surface de 8'000 m², ce qui représente un total de 14'000 m² d'espaces de convivialité, étant précisé de surcroît que des squares et des espaces de jeux seront aménagés à l'intérieur de chaque îlot. En ce qui a trait à la mobilité, la densification de la zone villas a généré plus de mille nouveaux véhicules en cinq ans. Il est pourtant reproché au quartier des Grands Esserts la paralysie générale de Veyrier, alors que ce quartier comportera des coopératives d'habitation où les familles se partagent leurs véhicules et que 80 logements relèvent d'immeubles avec encadrement de personnes âgées (IEPA), avec des seniors qui ne conduisent plus. Le projet des Grands Esserts représente pour Veyrier une opportunité d'améliorer sa mobilité. L'Etat a présenté sept demandes d'autorisation en cours ou à venir pour de nouvelles lignes de bus à haut niveau de service et différentes voies de mobilité douce. Bref, il y aurait encore tellement à dire sur ce référendum, ne serait-ce que le blocage de la construction du groupe scolaire à destination des élèves des Grands Esserts mais également de ceux des plateaux de Vessy et de Pinchat ou le blocage de la crèche alors que septante bébés sont en liste d'attente à Veyrier. Le groupe Veyrier-Ensemble est las de ces mensonges et de ces exagérations prononcées par des personnes méconnaissant le dossier et ce qui a été négocié avec l'Etat. De tels propos sont incohérents et, surtout, irresponsables. Ils font passer d'obscurs intérêts bien avant l'intérêt collectif.

Mme BESSAT indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s accepte l'entrée en matière et propose le vote immédiat. Elle tient en outre à remercier son préopinant pour son intervention. En tant que membre de la commission des Grands Esserts depuis sa création, elle a pu constater qu'il y a eu énormément de travail et que beaucoup de négociations ont eu lieu, en particulier récemment. Du retard a été pris et elle déplore qu'on en prenne davantage. Elle regrette que l'intérêt collectif et le bien de la communauté passent toujours après des intérêts privés futiles.

Mme GAUTROT se félicite que ces études pour la réhabilitation des collecteurs du réseau secondaire des routes de Veyrier et Vessy soient conduites. Il convient en effet de considérer les trois premiers PLQ. Le projet des Grands Esserts ne se limite pas au PLQ des Cirses. A cet égard, elle se réjouit particulièrement de la présence d'un centre commercial.

M. HUTZLI tient à remercier M. JOUSSON pour son intervention. Il y a des enjeux importants. Il est toujours plus facile de critiquer et de demander des constructions en les faisant si possible ailleurs pour préserver ses intérêts personnels. Le groupe PDC soutient la position du groupe Veyrier-Ensemble ainsi que la teneur des propos tenus par M. JOUSSON.

M. BARRO cite, en lien avec le courrier des lecteurs paru dans la Tribune de Genève, un dicton selon lequel « tout ce qui est excessif est insignifiant ». Dans le contexte actuel, le groupe PLR préfère réserver ses arguments pour le vote du référendum, dont il est quasiment certain qu'il

aboutisse. Il faudra mettre beaucoup d'énergie et se montrer pragmatique en expliquant tout le travail accompli en commission et par le Conseil administratif ainsi que par les services communaux et ceux de l'Etat. Il importe par ailleurs de contrer les arguments fallacieux qui sont déjà avancés. Ce travail peut sembler assez facile, mais il faudra convaincre la population d'adhérer à ce projet d'intérêt général. C'est avant tout sur ce point qu'il faudra se battre. Le groupe PLR est en règle générale attaché à se focaliser sur des aspects pragmatiques et quantifiables. Cependant, comme on est entraîné par ceux qui combattent le PLQ des Cirses sur un terrain où les contrevérités l'emportent, il convient de se faire violence et de s'abaisser à leur niveau. Il s'agira d'un rôle de composition pour la majorité des membres de son groupe mais il faudra s'atteler à démonter ces arguments de mauvais aloi et, surtout, de mauvaise qualité. Le travail de fond devra cependant aussi être mis en valeur. La communication doit commencer dès maintenant puisqu'il est très probable que le référendum aboutisse et que les veyrites soient amenés à voter sur ce dernier PLQ, qui constitue la conclusion de ce nouveau quartier, dont personne ne conteste qu'il implique de nombreux défis.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

Le principe du vote immédiat est accepté à l'unanimité – 24 oui.

La présidente donne lecture du projet de délibération.

Cette délibération est acceptée à l'unanimité – 24 oui.

10. Propositions des Conseillers municipaux

La présidente indique qu'il n'y en a aucune.

11. Questions et divers

M. MÜLLER, en sa qualité de secrétaire, rappelle la question posée par M. DUC lors de la séance précédente relative à la digitalisation des documents, portant plus particulièrement sur l'impossibilité de pouvoir télécharger l'ensemble des documents en une seule fois quand on se sert de la tablette mise à disposition des élus.

Mme TAGLIABUE indique que M. DUC a reçu une réponse.

M. DUC rétorque ne pas se satisfaire de la réponse apportée. Certes, les documents peuvent être téléchargés en une seule fois avec un ordinateur, mais il souhaiterait néanmoins que l'on étudie plus avant la possibilité de recevoir et d'utiliser les documents de manière plus optimale sur tablette. Il ne demande toutefois pas une réponse immédiate.

Mme TAGLIABUE garantit qu'il n'existe pas de meilleure solution pour l'instant. Cependant, elle s'engage continuer à étudier avec l'administration communale les possibilités qui existent pour simplifier l'ordonnancement et le téléchargement documents.

M. PINGET revient sur la problématique de la digitalisation des documents et sur les difficultés pratiques qui se posent en la matière. Outre le fait que le téléchargement des documents prend passablement de temps avec une tablette, se pose surtout la question de la dénomination de chacun des documents. Afin de pouvoir les manier facilement en séance, il a dû renommer chaque document en fonction des points de l'ordre du jour. La classification interne de la commune actuellement utilisée, bien que parfaitement légitime, n'est pas simple à appréhender pour les élus. Il suggère donc que ce travail de dénomination des documents en fonction des points de l'ordre du jour soit réalisé en amont par l'administration communale plutôt que par chaque Conseiller municipal individuellement, sachant que les documents peuvent parfaitement coexister sous leur dénomination originelle et sous celle destinée aux Conseillers municipaux.

Mme TAGLIABUE indique que les thèmes et les noms des documents ne sont pas modifiables. Aucune évolution n'est possible à cet égard. En revanche, Mme LIPAWSKY est disposée à faire une présentation aux Conseillers municipaux avant une séance pour les aider à pouvoir utiliser l'outil de la meilleure façon possible.

Mme BESSAT informe être interpellée plusieurs fois par jour par des communiens à propos de la décharge sur la parcelle Pictet, étant précisé qu'il y a une pétition qui circule. Elle voudrait savoir si le Conseil administratif dispose d'informations complémentaires à partager à ce sujet.

M. ROBERT signale que la commune est inondée de pétitions, de courriels et de questions diverses et variées à ce sujet. Ce phénomène est amplifié par les réseaux sociaux, avec un effet d'exagération. Les chiffres évoqués sont inexacts. Toujours est-il que l'on se trouve actuellement à la phase de l'enquête publique, laquelle prendra fin le 19 mai 2021. Le Conseil administratif formulera ses observations pour cette date. Chacun peut d'ailleurs le faire, les pétitionnaires également. Une fois les observations faites, le département compétent rendra un rapport demandant au Conseil municipal de rendre une délibération. C'est certainement à ce moment-là, à l'automne, que l'on pourra organiser une séance d'information publique sur cette thématique, sous réserve toutefois que la situation sanitaire le permette. A titre personnel, quand on l'interpelle à ce propos, il s'efforce de mettre en avant les éléments objectifs et de contester les arguments erronés qui sont avancés. Il convient enfin de relever que la commission d'aménagement du territoire et environnement a déjà procédé à l'audition du service de géologie, sols et déchets (GESDEC) tandis que sa prochaine séance sera consacrée à l'audition des promoteurs du projet, de l'exploitant de la décharge ainsi que de l'exploitant agricole de cette parcelle. Une troisième séance se tiendra pour traiter cet objet, lors de laquelle les pétitionnaires pourront être entendus. La commission aura alors tous les éléments nécessaires pour mener sa réflexion et élaborer ses propres conclusions.

M. DUC regrette le manque de places pour vélos à proximité directe du fitness et de la piscine. Il se trouve que la piscine est actuellement ouverte pour les jeunes enfants. Beaucoup de parents, qui suivent les recommandations en termes de mobilité douce, déposent leurs enfants en vélo cargo, long et volumineux. Or, il n'y a aucune place pour se parquer, à l'exclusion du petit rack à vélos situé à côté de la salle de sport. Il importe d'installer des places pour les vélos à proximité immédiate de la piscine, étant rappelé

qu'il s'agit de déposer de très jeunes enfants et que devoir parcourir un bout du trajet à pied représente un obstacle important. Il s'interroge donc sur les possibilités qui existent pour améliorer le parcage des vélos aux abords de la piscine et du fitness, dont il rappelle qu'il s'agit pour l'instant d'un lieu essentiellement jalonné par des panneaux d'interdiction de toutes sortes.

M. MARTIN informe s'être rendu sur place avec le service de la police municipale pour apprécier les possibilités de développement de solutions pour le parcage des deux roues et formuler des propositions. S'agissant des places pour les scooters, celles-ci pourraient être installées au niveau de l'avenue du Grand-Salève. Concernant les places pour les vélos, il serait potentiellement envisageable d'en créer dix supplémentaires dans le prolongement des cinq existantes, en élargissant ce parking. Le Conseil administratif présentera prochainement une information détaillée au Conseil municipal à ce sujet.

Mme GAUTROT, en tant que membre de la commission d'aménagement du territoire et environnement et en lien avec la décharge de gravats à Vessy, demande à M. ROBERT si, après l'audition des promoteurs du projet, de l'exploitant de la décharge ainsi que de l'exploitant agricole de cette parcelle puis celle des pétitionnaires, il y aura une délibération pour permettre au Conseil administratif de statuer.

M. ROBERT indique qu'après les auditions projetées, la commission se réunira à nouveau, probablement à l'automne, pour traiter cet objet. A cette occasion, une délibération pourra être faite.

M. HUTZLI revient sur la mise en zone 20 km/h du chemin Jules-Edouard-Gottret. Il s'étonne qu'une entreprise soit intervenue pour déplacer le panneau qui se trouvait à la hauteur de la croix d'une dizaine de mètres, en le rétrécissant d'un tiers. Il peine à comprendre le sens de cette démarche, étant rappelé qu'il s'agit pourtant de signaler aux automobilistes en provenance de la place de l'Eglise le changement de régime et, partant, la nécessité de ralentir, sachant que la limitation de vitesse n'est manifestement absolument pas respectée. Les habitants du quartier se sont étonnés du manque de cohérence de cette démarche.

M. MARTIN n'a pas d'explications précises à fournir mais il ne manquera pas de s'enquérir auprès de la police municipale à cet égard. Il convient néanmoins de mettre en évidence qu'il n'y a normalement pas besoin de mettre un panneau signalant la zone 20 km/h à l'entrée du chemin Jules-Edouard-Gottret car l'entrée dans cette zone se fait au niveau de la rue des Boulangers et du restaurant « Le Mont-Salève ». On ne change donc pas de régime quand on entre sur le chemin Jules-Edouard-Gottret.

M. HUTZLI précise qu'il demande simplement l'installation d'un rappel à cet endroit afin de sensibiliser les automobilistes.

M. KAPANCI indique avoir été approché par certains propriétaires du chemin des Bois au sujet de la mise en conformité de la zone 30 km/h s'agissant du tronçon qui part du chemin du Bois-Gourmand pour aboutir sur le chemin des Marais. Il existe certes un panneau pour contrôler la vitesse, mais il faudrait le mettre dans les deux sens, sachant

que les personnes qui circulent à une vitesse excessive arrivent en général dans le sens opposé audit panneau. Il voudrait donc savoir s'il est prévu de prendre des mesures pour limiter efficacement la vitesse à cet endroit.

M. MARTIN répond qu'il est d'usage d'installer un Visispeed dans un sens puis, dans un second temps, dans l'autre, aux fins d'élaboration de statistiques. Le Visispeed en question sera donc selon toute vraisemblance mis dans l'autre sens à brève échéance.

M. ROBERT ajoute que des aménagements sont envisagés. Un tout-ménage a été distribué aux riverains à ce propos. Rien d'autre n'est cependant prévu pour l'instant. Il prend toutefois bonne note de la préoccupation des communiens relayée par M. KAPANCI.

M. PAUTEX se dit agréablement surpris d'avoir pu observer en se rendant à la déchetterie du Grand-Donzel le matin même que des jeunes sont présents pour sensibiliser les habitants de la commune en distribuant des flyers et en se rendant disponibles pour les communiens. Il tient à les féliciter et à remercier le Conseil administratif d'avoir pris cette initiative. Par ailleurs, il se fait l'écho de plusieurs communiens qui remercient la commune pour avoir mis des plantes dans les bacs de ralentissement des voitures au chemin de Passoret.

La présidente cède la présidence à M. TREYVAUD.

Mme MATTHEY abonde dans le sens de M. PAUTEX. Elle salue l'intelligence de ce flyer, qui montre aussi les choses qui ne doivent pas être mises dans les containers. Celui-ci est donc particulièrement pédagogique et bien pensé.

La présidence est reprise par Mme MATTHEY.

M. MARTIN informe qu'en accord avec le président de la commission des Grands Esserts, la séance initialement prévue la semaine suivante n'aura pas lieu. En revanche, une notice écrite avec les réponses aux questions relatives à la mobilité qui ont été posées lors de la dernière séance de la commission sera mise à disposition de l'ensemble des commissaires aux Grands Esserts.

M. MONNAT relate qu'en attendant le bus à l'arrêt situé au chemin de la Tour-de-Pinchat à l'heure où les enfants vont à l'école, il a remarqué que la patrouilleuse scolaire présente sur place arrêtaient les voitures quand des enfants du primaire traversaient la route mais qu'elle restait impassible quand les enfants du secondaire traversaient de l'autre côté. Il a interpellé la patrouilleuse scolaire à ce sujet, laquelle lui a répondu que son travail se limitait à assurer la sécurité des enfants du primaire. Les automobilistes s'attendent pourtant à ce que la patrouilleuse scolaire arrête le trafic. Son absence d'intervention peut ainsi être dangereuse. Il aimerait donc savoir s'il est vrai que la patrouilleuse scolaire n'est là que pour assurer la sécurité des enfants qui se rendent à l'école primaire.

M. MARTIN confirme. Ce point a déjà été traité par le Conseil municipal l'année dernière. Il s'agit certes d'une situation particulière, mais les patrouilleuses scolaires sont

effectivement présentes pour assurer la sécurité des enfants qui se rendent à l'école primaire. Elles sont d'ailleurs formées à cet effet.

Mme CHERBULIEZ s'étonne de la réponse apportée et s'interroge par conséquent sur les possibilités qui existent d'étendre le cahier des charges des patrouilleuses scolaires, tout en maintenant leur présence aux horaires de l'école primaire. A cet égard, il s'avère difficile de toujours distinguer avec exactitude les élèves qui se rendent à l'école primaire de ceux du secondaire.

M. MARTIN assure que ce point sera repris avec le service de la police municipale, duquel dépendent les patrouilleuses scolaires.

M. ZANICOLI indique qu'il s'agit d'une question de bon sens. Les patrouilleuses scolaires ne devraient tout simplement pas opérer de distinction en fonction de la taille des enfants, dont il s'avère au demeurant qu'il s'agit d'un critère pour le moins hasardeux.

12. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022

M. Bernard PINGET est élu président par 19 voix, Mme Marie-Lourdes DESARDOUIN obtient 3 voix, Mme BESSAT, M. BALDIN et M. TREYVAUD obtiennent 1 voix.

Applaudissements.

M. Charles HUTZLI est élu vice-président par 23 voix et 1 bulletin nul, Mme Marie-Lourdes DESARDOUIN obtient 1 voix.

Applaudissements.

M. Yves MONNAT est élu secrétaire par 22 voix, M. Charles HUTZLI obtient 2 voix et Mme Marie-Lourdes DESARDOUIN obtient 1 voix.

Applaudissements.

M. Cédric ZUFFEREY est élu vice-secrétaire par 21 voix et 2 bulletins nuls, Mme Marie-Lourdes DESARDOUIN obtient deux voix.

Applaudissements.

M. Jean-Louis GÄMPERLE est élu membre par 22 voix et un bulletin nul, Mme Marie-Lourdes DESARDOUIN et M. Joël JOUSSON obtiennent 1 voix.

Applaudissements.

Mme GAUTROT souhaite proposer la candidature de Mme DESARDOUIN en qualité de membre bureau du Conseil municipal. Celle-ci ne peut certes pas siéger dans les

commissions municipales en raison des dispositions réglementaires en vigueur puisqu'elle est indépendante. Cependant, après vingt ans de milice comme Conseillère municipale, être membre du bureau lui permettrait au moins d'être tenue dûment informée de l'état d'avancement des différents dossiers traités par le Conseil municipal.

La présidente s'interroge quant à la possibilité d'élire un membre indépendant du Conseil municipal au sein du bureau.

M. ROBERT propose, en l'absence de réponse catégorique ce soir, de reporter cette proposition à la prochaine séance afin d'obtenir des compléments d'information dans l'intervalle.

Mme DESARDOUIN rappelle que Mme GAUTROT s'est trouvée dans la même situation qu'elle. Le Conseil municipal s'était alors prononcé en faveur de la participation de Mme GAUTROT au bureau.

Mme CHERBULIEZ concède qu'il a effectivement été procédé de la sorte. Pour autant, cela ne signifie pas qu'il s'agisse de la procédure appropriée. Partant, elle accueille favorablement la proposition de M. ROBERT. Il importe en effet de connaître le cadre légal avant de se déterminer. Elle ne remet toutefois nullement en cause le caractère légitime de la volonté de Mme DESARDOUIN de siéger au bureau et, s'il existe une marge de manœuvre, le Conseil municipal votera.

La présidente tient à remercier Mme LIPAWSKY, qui l'a beaucoup soutenue dans le cadre de la préparation des séances du Conseil municipal, ainsi que Mme GALIOTTO et Mme VINCENT. Elle salue la collaboration avec M. TREYVAUD, particulièrement doué pour voir qui demandait la parole, même au fond de la salle. Elle remercie également le Conseil administratif, avec qui elle a eu énormément de plaisir à travailler, ainsi que tous les Conseillers municipaux pour leur sympathie et leur indulgence. Elle a adoré cette année de présidence, qui est passée très vite, voire trop vite. Son seul regret réside dans le fait qu'il a malheureusement été impossible de faire tout ce qui était prévu et de partager des moments conviviaux à cause de la crise sanitaire. Elle adresse finalement ses meilleurs vœux de succès à M. PINGET.

Applaudissements.

M. ZANICOLI tient à remercier la présidente au nom du groupe Veyrier-Ensemble et à la féliciter pour sa discrétion et l'efficacité avec laquelle elle a dirigé les débats, dans une période extrêmement difficile.

M. DUC remercie la présidente pour son excellent travail et lui offre, de la part du groupe PLR, un bouquet de fleurs confectionné par le fleuriste de Veyrier.

Applaudissements.

Mme TAGLIABUE prononce le discours suivant : « Chère présidente du Conseil municipal, chers collègues du Conseil administratif, chers Conseillers municipaux, cher

personnel présent de l'administration, cher public, drôle d'année ! Décidemment, Veyrier-Ensemble n'aura pas eu de chance avec ses années réservées au rôle de Maire. Déjà, lors de la dernière législature, avec la démission de Mme Sophie LUTHI, nous avons perdu notre dernière année de Mairie. Et que dire de l'année écoulée, tellement particulière, teintée Covid-19, qui nous a obligés à annuler tous les événements communaux, tous les moments de convivialité, si importants pour maintenir un lien étroit avec vous, avec la population et avec les différents partenaires avec qui nous collaborons au quotidien. Un drôle de sentiment. Sentiment d'être parfois englués : englués par la situation sanitaire qui ralentit le quotidien, englués par des projets que nous n'avons pas initiés et qui tardent à se finaliser. C'est souvent le lot d'un Conseil administratif me direz-vous : gérer les projets nés de la dernière législature, voire même de la précédente. Vous le savez comme moi, en politique, il faut s'armer de patience. Tout prend du temps. De plus, cette période de malaise sociétal qui amène du repli, de l'angoisse, de l'intolérance, de l'indifférence et une morosité ambiante ne nous aide pas à faire avancer les projets. Néanmoins, malgré tout ce que je viens de vous énumérer, je tiens à vous dire que j'ai eu beaucoup de plaisir à collaborer avec mes nouveaux collègues du Conseil administratif et avec toute l'administration communale. Nous sommes un trio solidaire ; un trio complémentaire. Nous nous partageons la tâche avec beaucoup de bienveillance l'un pour l'autre. Quel bonheur ! Aidés par une administration efficace, présente, malgré les difficultés du quotidien. J'aimerais également saluer les bons rapports que nous entretenons avec les Conseillers municipaux, la bonne ambiance de travail lors de nos séances de commissions, malgré nos masques, après de longues journées de travail. En termes de projets, après une année de fonctionnement, la population n'a pas encore eu accès à beaucoup de résultats, si ce n'est la zone de rencontre du chemin Jules-Edouard-Gottret, qui laisse un peu à désirer, le projet « Mieux trier, respecter Veyrier » qui, celui-là, ravit en tout cas certaines personnes, ce dont je suis très contente, et l'événement « Le Champ des possibles », qui a démarré au mois d'avril. Mais réjouissez-vous. D'ici quelques mois, vous aurez la joie de découvrir, enfin, la nouvelle salle communale et la mise en application de la nouvelle gestion des places de stationnement sur la commune de Veyrier, avec ses fameux macarons. J'en connais une qui sera heureuse ! Pour le reste, nos priorités aujourd'hui, pour les prochains mois et les prochaines années, seront orientées sur les Grands Esserts, n'en déplaise à certains, et sur le réaménagement de la salle communale actuelle. Dès lors, je souhaite à mon collègue Jean-Marie MARTIN plein succès pour l'année à venir en tant que Maire avec, je l'espère, pour bientôt, un retour à la normale, qui nous permettra à tous de retrouver une vie sociale rythmée par les différents événements communaux qui nous manquent grandement. J'aimerais également remercier Mme la présidente pour la bonne tenue de toutes nos séances du Conseil municipal pendant cette année difficile et relever encore une fois qu'en tant que duo féminin, car nous sommes quand même moins présentes sur le terrain, nous n'avons pas été très chanceuses en termes de visibilité. Mais ne vous y méprenez pas, nous nous rattraperons. Pour conclure, sachez que vous serez invités, au mois de juin, si la situation sanitaire le permet, à un événement festif que j'organiserai. »

Applaudissements.

La séance est levée à 20h25.

La secrétaire générale

Le secrétaire
du Conseil municipal

La présidente
du Conseil municipal

Pascale Lipawsky

Max Müller

Claude-France Matthey